



## CONSEIL INTERCOMMUNAL

p.a. Pierre Schaller

Chemin du Creux 30

CP 69

1276 Gingins

Tel. 079 230.77.20

Courriel : [pschaller@schaller-bois.ch](mailto:pschaller@schaller-bois.ch)

### Procès-verbal du Conseil intercommunal de l'AIAB Le mardi 27 mars 2019 à 20h00, à Crassier Salle des conférences Elisabeth de Portes, bâtiment C, 3<sup>e</sup> étage

**Avant séance :** Madame la Syndique de Gingins fait une présentation du projet de réaménagement du complexe sportif de Gingins.

**Présidence :** *Monsieur Pierre Schaller*

#### **Ordre du jour :**

1. Appel/Assermentation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 26 septembre 2018
4. Communications du Bureau
5. Communications du Comité de direction (CoDir)
6. Préavis N°01/2019 – Compte 2018 – Rapport de la commission de Gestion finances
7. Divers et propositions individuelles
8. Extraits des délibérations

#### **1. Appel/Assermentation**

Délégués présents	: 26
Délégués excusés	: 4
Délégués absents	: 0

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

*Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité*

✓ L'ordre du jour du Conseil intercommunal tel que présenté

### 3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 26 septembre 2018

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée  
Aucune modification n'est formulée.

*Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité*

✓ Le procès-verbal du Conseil intercommunal du 26 septembre 2018

### 4. Communications du Bureau

#### **Monsieur Pierre Schaller, Président :**

- Lettre de la commune de Borex, concernant le changement de délégué. Monsieur Daniel Gallay est remplacé par Monsieur Davide Troiano.
- Rappel concernant le fichier des délégués, pour confirmer et accepter si ceux-ci désirent recevoir le courrier par mail. Pierre Schaller demande aux délégués de passer en fin de séance pour contrôler l'adresse mail et de signer le document.

### 5. Communications du Comité de Direction (CoDir)

#### **Monsieur Serge Melly, président du CoDir :**

- Le restaurant scolaire n'a pas été facile à gérer au début. Mise en route du restaurant, réglage du chauffage et diverses interventions.  
M. Yves Schwarzentruhl gère très bien tout le complexe. Il nous fait part du soutien d'un membre du CODIR, Monsieur Muhlemann qui sera présent pour les dépannages et pour remplacer le concierge lors de ses vacances ou autres congés.
- L'aménagement de la bibliothèque-médiathèque est prévu début avril 2019.
- **M. Vuagniaux** fait une présentation sur des aménagements et des transformations intérieurs et extérieurs ainsi que des travaux d'entretien à prévoir sur certains bâtiments.

#### **Questions aux CODIR :**

- M. Bersier aimerait connaître le taux d'occupation du restaurant scolaire.  
*Réponse de M. M.-H. Berlie :* 220 à 240 repas sont servis par jour
- M. Gorgerat demande de recevoir le document de la présentation de M. Vuagniaux.  
Cette présentation sera envoyée par mail par le bureau du C.I.
- M. Bersier remarque qu'il y a un dépassement d'environ 1 million de CHF sur la construction du restaurant-médiathèque.  
*Réponse de M. Vuagniaux :* On compte en général un dépassement de 5% à 10%. Il y a aussi des travaux qui n'étaient pas prévus. Il faut attendre le décompte final pour avoir tous les détails sur les dépassements, un préavis sera établi pour ces dépassements.



## 6. Préavis N°01/2019 – Compte 2018 – Rapport de la commission de Gestion finances.

Monsieur Boris Mury donne lecture du rapport de la commission de gestion finances.

Le Président ouvre la discussion.

### Questions de :

- M. M. Bersier : Pourquoi la consommation électrique et énergie de la salle de Gym est souvent plus importante que les bâtiments scolaires ?  
*Réponse de M. Marc-Henri Bory, Boursier* : concernant la salle de gym, il y a beaucoup de volume, la salle est utilisée en soirée et il y a plus de technique et de lumières utilisées. Actuellement la salle de gym est chauffée au mazout ; la chaudière doit être révisée cette année.  
*Réponse de M. S. Melly* : Nous avons été sollicités par l'Office Fédéral de l'énergie pour un bilan énergétique, nous avons fait un relevé de tous les compteurs en 2012-2013, Il faudrait penser à faire une mise à jour de ce relevé  
*Réponse de M. Vuagniaux* : Le bâtiment qui coute le plus cher est le pavillon scolaire, il est chauffé à l'électricité, bâtiment utilisé par l'UAPE.
- M. C. Gorgerat : préavis 05/2017 : il y a un dépassement de CHF 6'429.45.  
*Réponse de M. Marc-Henri Bory, Boursier* : Il s'agit des travaux d'assainissement de la chaufferie, cela concerne le montant des honoraires de la 1<sup>ère</sup> étude.
- M. J.-M. Sonney : Au point 310.318.5 honoraire et prestation de service : concernant un véhicule d'utilité public, montant de CHF 257.- il pourrait être exonéré des taxes.  
*Réponse de M. Marc-Henri Bory, Boursier* : cela a été fait, ce véhicule est exonéré des taxes.  
M. J.-M. Sonney : Concernant le bâtiment Swisscom et la place des sports, Il y a une consommation d'eau de CHF 115.-  
*Réponse de M. Marc-Henri Bory, Boursier* : Ce sont les taxes du SITSE, pour les toilettes et pour la petite fontaine qui se trouve sur la place des sports.
- M. C. Gorgerat : Au point 140.318.5 Honoraire notaire pour la DDP piscine : cela veut dire qu'il n'y avait pas de DDP pour la piscine avant ?  
*Réponse de M. S. Melly* : Ceci n'avait jamais été finalisé avec le notaire, maintenant l'inscription au Registre Foncier a été faite.
- M. C. Gorgerat : Au point 318.314.1 pour la commission de gestion : Il faudrait ajouter le montant de CHF 17'578.20 au montant du dépassement, il propose de retirer cette somme des comptes de cette année. Il propose un amendement.  
*Réponse de M. Marc-Henri Bory, Boursier* : Les CHF 17'578.20 ne concerne pas le restaurant scolaire, cela concerne des travaux extérieurs.  
C. Gorgerat retire son amendement.
- Mme Robinson : Concernant les réparations de la piscine pour un montant de CHF 30'000.-, elle a été fermée et pas utilisée pendant 90 jours, suite à l'inondation. Est-ce que le changement du filtre vient de la non utilisation ?  
*Réponse de M. Y. Schwartzentrub, concierge* : Les piscines extérieures ne fonctionnent pas de tout l'hiver, les filtres sont hermétiques, le changement du filtre ne vient pas à cause du non fonctionnement de la piscine

M. Serge. Melly remercie le boursier, pour tout le travail accompli.

Il ajoute que concernant le point 5, qui a été relu et concernant la fréquentation de la piscine et le prix. Le CODIR est satisfait de la fréquentation et le prix des entrées fixées à CHF 7.- n'est pas trop élevé. Il ne faut pas oublier que pour les piscines sans subventions publiques, le prix des entrées seraient au environ de CHF 20.-

La discussion est close. Le président procède au vote sur le préavis 01/2019

Le préavis N° 01/2019 - compte 2018 est soumis aux votes des conseillers à main levée, et c'est à l'humanité que le préavis est accepté par l'assemblée.



## 7. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

- M. P. Schaller : s'associe aux remerciements du CoDir concernant M. Yves Schwartzentrub par sa disponibilité, ses compétences pour la gestion des bâtiments ainsi que pour son entregent.  
Il est très appréciable de pouvoir compter sur les compétences de Schwartzentrub.
- M. B. Mury demande si le Codir a des informations concernant les statuts.  
*Réponse de M. S. Melly :* Une séance d'explications aura lieu le 9 avril avec la commune qui n'a pas accepté la modification des statuts et une délégation du CoDir. Le CoDir sera en mesure de répondre dans une prochaine séance.

## 8. Approbation de l'extrait des décisions

Le président donne lecture de l'extrait des décisions de la séance.

*Au vote à main levée l'extrait des décisions est accepté à l'unanimité.*

*Prochaine séance le mercredi 26 juin 2019.*

La séance est levée à 21h30 et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Pierre Schaller



La Secrétaire

Séverine Prélaz

